



Séparation, concubinage et remboursements anticipés

Par **jadeanna**, le **26/02/2009** à **11:53**

Bonjour, Mon concubin et moi nous séparons. Nous avons acheté ensemble, en indivision, un appartement dont nous sommes propriétaire à 45/55 % comme indiqué dans notre acte notarié. Mon conjoint a versé plusieurs remboursements anticipés à la banque depuis son compte personnel mais sur la somme globale du prêt et sans rien préciser. Aujourd'hui, il souhaite récupérer l'intégralité de ces remboursements anticipés. En a-t-il le droit ? et sous quelles conditions ? est-ce d'office ou faudra-t-il qu'il entame une procédure pour les récupérer ? Merci de votre réponse.